

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M.Chiheb HANMI et M.Malek SETHOM.

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en dinars tunisien)

	Notes	2024	2023
Actifs			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	11 973 269	7 635 758
Placements à court terme	6	33 761 431	76 220 068
Créances issues d'opérations de leasing	7	616 748 942	555 095 813
Placements à long terme	8	31 651 180	23 919 831
Valeurs Immobilisées	9&10	21 104 474	14 898 267
Autres actifs	11	6 371 127	9 118 604
Total des actifs		721 610 423	686 888 341
Passifs			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	11 570	12 315
Emprunts et dettes rattachées	13	471 152 446	462 918 492
Dettes envers la clientèle	14	3 482 638	3 051 976
Fournisseurs et comptes rattachés	15	84 771 015	75 092 635
Autres passifs	16	18 573 775	14 556 710
Total des passifs		577 991 444	555 632 129
Capitaux propres			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves consolidés		89 001 767	78 776 002
Résultat de l'exercice		22 111 702	19 975 764
Total des Capitaux propres	17	143 613 469	131 251 766
Part des minoritaires dans les réserves		4 446	3 436
Part des minoritaires dans le résultat		1 064	1 010
Total des capitaux propres et part des minoritaires	17	143 618 979	131 256 212
Total des capitaux propres et passifs	18	721 610 423	686 888 341

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en dinars tunisien)

	Notes	2024	2023
Engagements donnés			
Accords de financement prêt à mettre en force		13 090 357	28 667 103
Autres Engagements donnés	46.1	66 627 172	75 052 582
Total des engagements donnés		79 717 529	103 719 685
Engagements reçus			
Hypothèques reçues		1 908 732	2 674 769
Garanties reçues d'établissements bancaires	46.2	66 627 172	75 586 873
Intérêts à échoir sur crédits leasing		142 969 833	131 417 866
Total des engagements reçus		211 505 737	209 679 508
Engagements réciproques			
Emprunts obtenus non encore encaissés		65 000 000	69 000 000
Crédits consentis non encore versés		4 278 372	2 699 250
Opérations de portage		151 800	151 800
Total des engagements réciproques		69 430 172	71 851 050

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en dinars tunisien)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		89 255 568	82 611 063
Revenu des opérations de location longue durée		5 058 459	3 567 609
Autres produits sur opérations de leasing		2 770 462	2 397 477
Total des produits de leasing	18	97 084 489	88 576 149
Charges financières nettes	19	(42 339 030)	(40 065 002)
Coût des opérations de location longue durée		(690 383)	(1 549 870)
Produits des placements	20	4 376 503	4 235 413
Produits nets		58 431 579	51 196 690
Autres produits d'exploitation	21	502 592	361 259
Charges de personnel	22	(12 744 043)	(11 588 330)
Autres charges d'exploitation	23	(4 406 988)	(3 995 348)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(2 132 147)	(625 258)
Total charges d'exploitation		(18 780 586)	(15 847 677)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		39 650 993	35 349 013
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(3 090 715)	(4 432 866)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	459 718	(6 012)
Résultat d'exploitation		37 019 996	30 910 135
Autres gains ordinaires	27	1 015 767	926 796
Autres pertes ordinaires	28	(159 426)	(56 915)
Résultat des activités ordinaires avant impot		37 876 336	31 780 016
Impôts sur les bénéfices	29	(13 162 796)	(9 432 591)
Résultat des activités ordinaires après impot		24 713 540	22 347 425
Eléments extraordinaires	30	(2 600 773)	(2 370 651)
Résultat net de l'exercice		22 112 766	19 976 774
Part des minoritaires	30	(1 064)	(1 010)
Résultat net du groupe après modifications comptables		22 111 702	19 975 764

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en dinars tunisien DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements provenant des clients de leasing		484 118 941	441 561 262
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(424 848 141)	(381 298 577)
Encaissements autres que leasing	31	2 523 196	5 252 934
Décaissements autres que leasing		(9 725 722)	(10 707 301)
Décaissements au personnel		(6 180 481)	(6 397 390)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(19 115 028)	(17 728 431)
Acquisition/Cession de placements à court terme		42 500 000	(32 500 000)
Intérêts perçus	32	2 269 689	2 160 744
Intérêts payés	33	(41 016 107)	(35 978 335)
Impôts sur le résultat payés	34	(13 123 719)	(11 633 715)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		17 402 629	(47 268 809)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dividendes reçus sur placements à long terme	35	255 006	255 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	36	37 468	44 950
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	37	(10 250 000)	(4 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	38	3 259 550	-
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	39	(8 848 279)	(2 490 539)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	40	308 083	512 187
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(15 238 172)	(5 678 402)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés	41	(9 749 964)	(8 774 962)
Encaissements provenant des emprunts	42	248 312 425	264 417 439
Remboursement des emprunts	43	(236 388 661)	(209 885 218)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		2 173 800	45 757 259
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		4 338 257	(7 189 952)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		7 623 443	14 813 394
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	44	11 961 700	7 623 443

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31 décembre 2024

(Montants exprimés en dinars)

Note 1 : Présentation du groupe

(a)- Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahra

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31/12/2024, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK	12 999 920	12 999 920	40,00%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	3 616 171	3 616 171	11,13%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
DRISS MOHAMED SADOK	1 284 770	1 284 770	3,95%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
ASSURANCE AMI	817 154	817 154	2,51%
PIRECO	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
FCP OPTIMA	635 196	635 196	1,95%
LA STRAMICA	484 000	484 000	1,49%
SELLAMI MOHSEN	390 778	390 778	1,20%
KAMOUN HABIB	349 027	349 027	1,07%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 530 524	6 530 524	20,09%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 1000.000 actions de 1 dinars chacune entièrement libérées.

L'assemblée générale de la société ATLLLD tenue en date du 28/03/2023 a décidé d'augmenter le capital de la société de 1 million de dinars pour le porter à 2 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

(b)- Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian lease détient 1 996 000 actions sur 2 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,8%.

ATL détient 99,8% des droits de vote de "ATL LLD".

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1- Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunsian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
ATL-LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2- Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3- Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▣ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▣ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

(a)- Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 4 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 4 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 4 (c-12)].

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

(a)- Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b)- Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c)- Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
 - de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
 - de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
 - de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :
- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
 - Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
 - Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur. La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieures, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

● **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

● **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

● **Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

► **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liée au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liée aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

(c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Note 4 : Faits marquants de la période :

L'exercice clos le 31 décembre 2024 été marqué par les faits suivants :

- Au 31/12/2024, les créances de leasing affichent une augmentation de 11% suite à une augmentation des mises en force de la période de 15%.

- En 2024, la société a contracté des ressources pour 235 900 Mdt réparties comme suit : Des crédits à moyen terme pour 35 000 Mdt
Des emprunts obligataires pour 80 000 Mdt
Des crédits à court terme pour 120 900 Mdt

ATL continue à maîtriser son coût de ressources qui s'élève à 9,4% contre 9,6% à fin 2023

- Au 31/12/2024, les intérêts su opération de leasing s'élèvent à 88 320 mdt contre 82 757 Mdt, soit une augmentation de 6 563 Mdt (8%). Ceci est dû à une augmentation des mises en forces de 15%.

- Les éléments indiqués ci-dessus ont permis à l'ATL d'augmenter son résultat net de 11% .

- Pour les indicateurs prudentiels, le taux de couverture s'élève à 86,8% à fin 2024 contre 88,6% à fin 2023.

Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 11 973 269 DT contre 7 635 758 DT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en Banques	11 943 207	7 593 944
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	29 662	41 414
Avoirs en Caisses	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	11 973 269	7 635 758

Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 33 761 431 DT au 31 Décembre 2024 contre 76 220 068, au 31 Décembre 2023. Il s'agit de certificat de dépôts.

	31/12/2024	31/12/2023
Certificats de dépôt au nominal	34 000 000	76 500 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(238 569)	(279 932)
Total	33 761 431	76 220 068

Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2024, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 616 748 942 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Créances sur contrats mis en force		671 484 882	611 511 333
Encours financiers	7.1	637 432 842	580 200 831
Impayés		36 625 922	34 308 784
Créances- assurance matériel en leasing		105 640	105 649
Créances- factures à établir		696 429	707 668
Valeurs à l'encaissement		1 877	(560 508)
Intérêts échus différés		(3 377 828)	(3 251 091)
Créances sur contrats en instance de mise en force		4 278 372	2 699 250
Total brut des créances leasing	7.2	675 763 254	614 210 583
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(41 487 716)	(42 695 121)
Provisions collectives	7.2	(12 702 897)	(12 047 777)
Produits réservés	7.2	(4 823 699)	(4 371 871)
Total net des créances leasing		616 748 942	555 095 813

7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2024 la somme de 637 432 842 DT contre 580 200 831 DT au 31 Décembre 2023.

Par rapport au 31 décembre 2023, les encours financiers ont enregistré une augmentation nette de 57 232 011 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2023	1 704 308 597	(1 124 107 766)	580 200 831
Capital amorti des anciens contrats	-	(200 059 356)	(200 059 356)
Ajouts de la période	381 029 770	(93 102 766)	287 927 004
Investissements (Nouveaux contrats)	368 022 142	(91 204 011)	276 818 131
Relocations	13 007 628	(1 898 755)	11 108 873
Retraits de la période	(257 290 458)	226 654 821	(30 635 637)
Cessions à la valeur résiduelle	(177 861 208)	177 860 943	(265)
Cessions anticipées	(42 688 197)	29 773 026	(12 915 171)
Transferts (cessions)	(8 466 407)	4 404 374	(4 062 033)
Radiations	(4 131 665)	3 735 401	(396 264)
Relocations	(24 142 981)	10 881 077	(13 261 904)
Soldes au 31 décembre 2024	1 828 047 909	(1 190 615 067)	637 432 842

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Paiements minimaux sur contrats actifs		768 947 524	705 056 992
à recevoir dans moins d'1 an		307 025 190	285 060 338
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		458 604 131	416 536 397
à recevoir dans plus de 5 ans		3 318 203	3 460 257
Produits financiers non acquis		(142 969 833)	(131 417 866)
Investissement net dans les contrats actifs	(1)	625 977 691	573 639 126
à recevoir dans moins d'1 an		72 147 370	219 670 645
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		70 314 310	350 726 192
à recevoir dans plus de 5 ans		212 513	3 242 289
Valeurs résiduelles	(2)	458 136	611 323
Contrats suspendus en contentieux	(3)	10 997 014	5 950 382
Total		637 432 842	580 200 831

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Bâtiment et travaux publics		45 159 742	46 820 523
Industrie		93 201 627	85 108 184
Tourisme		120 110 309	90 575 030
Commerce et services		310 054 760	296 948 631
Agriculture		68 906 403	60 748 462
Total		637 432 842	580 200 831

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Equipements		23 102 980	24 471 481
Matériel roulant		528 400 461	464 725 013
Matériel spécifique		67 486 787	66 341 762
Sous Total		618 990 228	555 538 256
Immobilier		18 442 614	24 662 574
Total Net		637 432 842	580 200 831

7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:

	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	544 568 442	64 201 582	12 38€	-	28 650 429	637 432 842	17 409 206
Impayés	3 202 751	8 544 753	12 08€	-	24 866 338	36 625 922	-
Créances- assurance matériel en leasing	78 647	26 091	-	-	902	105 640	-
Créances- factures à établir	690 902	5 120	-	-	408	696 430	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(2 899 387)	(369 656)	(20)	-	(108 766)	(3 377 829)	-
Contrats en instance de mise en force	4 278 372	-	-	-	-	4 278 372	-
CREANCES LEASING	549 921 604	72 407 89€	24 44€		53 409 311	675 763 254	17 409 206
Avances reçues (*)	(3 546 348)	-	-	-	63 710	(3 482 638)	-
ENCOURS GLOBAL (**)	546 375 25€	72 407 89€	24 44€		53 473 021	672 280 616	17 409 206
ENGAGEMENTS HORS BILAN	17 303 747	64 982	-	-	-	17 368 729	-
TOTAL ENGAGEMENTS	563 679 00€	72 472 87€	24 44€		53 473 021	689 649 345	17 409 206
Produits réservés	-	-	(1 179)	-	(4 822 520)	(4 823 699)	-
Provisions à base individuelle	-	-	(2 423)	-	(40 179 562)	(40 181 985)	-
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(1 305 731)	(1 305 731)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4			(3 602)		(46 307 813)	(46 311 415)	-
Provisions à base collective	(12 702 897)	-	-	-	-	(12 702 897)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(12 702 897)	-	-	-	-	(12 702 897)	-
ENGAGEMENTS NETS	550 976 10€	72 472 87€	20 84€		7 165 208	630 635 033	17 409 206
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,00%	0,00%	7,95%		
			7,96%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,00%	0,00%	7,75%		
			7,76%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			14,73%	-	86,60%		
			86,57%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

(***) inclus 1 923 526 dinars d'agios réservés constitués conformément à la méthode énoncée par le conseil national de la comptabilité

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2024 à 86,57 % contre 88,58% au 31 Décembre 2023.

Le ratio de couverture des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31/12/2024 à 7,96% contre 8,69% au 31/12/2023.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 31/12/2024 à 7,76% contre 8,3% au 31/12/2023.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 telque modifié et complété par les circulaires n° 2022-02 du 04/03/2022 , n°2023-02 du 24/02/2023,n°2024-01 du 19/01/2024 et n°2025-01 du 29/01/2025 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise 12 703 KDT au 31/12/2024 contre 12 047 KDT au 31/12/2023, soit une dotation complémentaire de 656 KDT.

Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2024, à 31 651 180 DT contre 23 919 831 DT au 31 Décembre 2023. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille investissement (1)	8.1	39 241 711	30 885 198
Participations directes		20 274 875	21 631 119
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		18 815 036	9 102 279
Créances rattachées (2)		204 856	145 981
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		110 749	51 873
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 764
Total brut		39 446 567	31 031 179
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 223 828)	(1 039 939)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 328 414)	(5 828 265)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		31 651 180	23 919 831

8.1- Portefeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2024, à 31 537 668 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					20 274 875	(2 223 830)	18 051 045
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 757)	(1)
FCPR "PHENICIA SEED FUND	500	848	790,128	5,04%	395 064	(234 468)	160 596
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(129 550)	370 450
SENEC SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	10	5,000	6,71%	500 000	(500 000)	-
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	162,500	3,33%	6 500 000	-	6 500 000
Société T-PAP	400 000	1	10,000	0,00%	4 000 000	-	4 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
STE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					17 965 036	(5 328 413)	13 449 023
FG2 SICAR INVEST					850 000	(812 400)	37 600
FG3 SICAR INVEST					1 750 000	-	1 750 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 006	(1 463 484)	36 522
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					983 030	(720 530)	262 500
FG7 ATD SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG8 ATD SICAR					6 000 000	-	6 000 000
FG9 ATD SICAR					2 500 000	-	2 500 000
Total	992 918	2 581	2 608		39 241 711	(7 704 043)	31 537 668

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 Décembre 2024, la somme de 19 297 922 DT et se présentent comme suit :

	FG2 SICAR INVEST	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	FG8 ATD SICAR	FG9 ATD SICAR	Total au 31/12/2024.
Année de libération :	2008	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020	2024	2024	
Participations en rétrocession	850 000	1 750 000	460 000	500 000	2 772 000	983 030	800 000	800 253	4 800 550	2 000 000	15 715 833
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	-	-	1 000 006
Placements	11 733	-	-	-	-	-	213 863	200 000	1 259 840	499 893	2 185 329
Débiteurs divers	37 658	-	-	-	-	-	-	4 704	12 015	-	54 377
Disponibilités en Banques	817	-	20	-	-	338 046	64	3 298	79	52	342 376
Total des emplois	900 208	1 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	1 321 076	1 013 927	1 008 255	6 072 484	2 499 945	19 297 922
Dotations remboursables	850 000	1 750 000	460 000	1 500 006	2 772 000	983 030	1 000 000	1 000 000	6 000 000	2 500 000	18 815 036
Excédents antérieurs en instance	1 482	-	20	(1 169)	(74)	-	-	-	-	-	259
Excédent de l'exercice	1 138	-	-	(119)	(48)	338 046	13 928	7 178	72 483	(55)	432 551
Créditeurs divers	47 588	-	-	-	-	-	-	1 078	-	-	48 666
Impôts, retenus à la source	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	1 288	122	-	-	-	-	-	1 410
Total des ressources	900 208	1 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	1 321 076	1 013 928	1 008 256	6 072 483	2 499 945	19 297 922

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2024 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements	1 138	-	-	-	-	338 204	13 964	7 227	72 650	-	433 183
Dividendes	727	-	-	-	-	-	-	-	-	-	727
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	14 088	60 073	-	74 161
Plus-values de cession	-	-	-	-	-	338 204	13 964	-	12 577	-	364 745
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	(7 551)	-	-	(7 551)
Plus-values latentes	411	-	-	-	-	-	-	690	-	-	1 101
Services bancaires & assimilés	-	-	-	(119)	(48)	(158)	(36)	(49)	(167)	(55)	(632)
Excédent de l'exercice	1 138	-	-	(119)	(48)	338 046	13 928	7 178	72 483	(55)	432 551

Note 9 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2024, une valeur nette comptable de 252 634 DT contre 87 862 DT au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	755 076	235 040	-	990 116	(667 214)	(70 268)	-	(737 482)	252 634
TOTAUX		755 076	235 040		990 116	(667 214)	(70 268)		(737 482)	252 634

Note 10 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2024, une valeur nette comptable de 20 851 842 DT contre 14 810 405 DT au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250	-	-	14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806	-	-	4 315 806	(1 892 921)	(84 879)	-	(1 977 800)	2 338 006
Matériel de transport (*)	20,0%	14 184 211	8 371 81€	(817 388)	21 738 641	(2 702 828)	(1 708 920)	409 966	(4 001 782)	17 736 859
Equipements de bureau	10,0%	631 730	36 242	(9 302)	658 670	(508 851)	(31 970)	9 289	(531 532)	127 138
Matériel informatique	33,3%	1 095 050	49 12€	(4 077)	1 140 101	(933 950)	(101 243)	4 077	(1 031 115)	108 986
Installations générales	10,0%	1 806 236	11 957	(5 063)	1 813 130	(1 222 722)	(115 107)	4 903	(1 332 925)	480 205
Matériels de sécurité	20,0%	38 090	36 24€	-	74 338	(15 195)	(14 245)	-	(29 440)	44 898
Immob en cours		1 500	-	-	1 500					1 500
TOTAUX		22 086 873	8 505 393	(835 830)	29 756 436	(7 276 467)	(2 056 364)	428 235	(8 904 594)	20 851 842

Note 11 : Autres actifs

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 la somme de 6 371 127 DT contre 9 118 604 DT au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Instrument de couverture	468 423	3 583 472
Prêts et avances au personnel	1 707 305	1 612 699
Échéances à plus d'un an sur prêts	1 387 824	1 271 368
Échéances à moins d'un an sur prêts	319 481	341 331
Avances et acomptes	4 426	4 426
Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	383 937	282 307
Créances immobilisées	423 459	321 829
Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
Charges reportées	1 726 675	1 792 438
Frais d'émission des emprunts	1 726 675	1 792 438
	11.1	
Etat, impôts et taxes (actif)	525 018	358 259
Report d'impôt sur les sociétés	431 910	292 415
Retenues à la source	131 468	140 014
Moins : provisions	(38 360)	(74 170)
Autres débiteurs	952 806	1 269 478
Fonds de péréquation des changes	-	891 643
Autres débiteurs divers	1 202 172	627 201
Moins : provisions	(249 366)	(249 366)
Comptes de régularisation actif	606 963	219 952
Produits à recevoir	344 022	-
Charges constatées d'avance	259 081	203 410
Compte d'attente à régulariser	3 860	16 542
Total	6 371 127	9 118 604

11.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2024 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2015/2	439 66€	-	439 665	439 66€	-	439 665	-
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	324 801	-	324 801	-
FE des obligations ATL 2017/1	544 17€	-	544 175	540 69€	3 375	544 071	104
FE des obligations ATL 2017/2	229 36€	-	229 368	222 104	7 139	229 243	125
FE des obligations ATL 2017/3	204 92€	-	204 923	198 33€	5 764	204 099	824
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	285 08€	4 408	289 491	1 503
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	214 867	14 228	229 095	-
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	439 622	8 662	448 284	560
FE de l'emprunt BERD 2	27 21€	-	27 218	25 35€	1 860	27 218	-
FE de l'emprunt GGF	201 73€	-	201 738	199 29€	2 260	201 558	180
FE du CMT ATB	15 00€	-	15 000	15 00€	-	15 000	-
FE de l'emprunt PROPARCO	493 80€	-	493 803	339 96€	84 056	424 016	69 787
FE de l'emprunt SANAD 3	175 17€	-	175 176	121 52€	28 460	149 982	25 194
FE des obligations ATL 2020	443 30€	-	443 302	366 94€	52 953	419 902	23 400
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 23€	-	383 239	180 531	76 953	257 484	125 755
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	383 587	-	383 587	111 514	83 574	195 088	188 499
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 38€	-	93 380	62 50€	18 166	80 671	12 709
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	36 83€	10 496	47 331	12 983
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023	553 527	-	553 527	145 63€	145 667	291 299	262 228
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023/2	547 24€	-	547 242	26 67€	126 160	152 833	394 409
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/1	-	333 108	333 108	-	68 447	68 447	264 661
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/2	-	343 753	343 753	-	-	-	343 753
TOTAUX	6 089 39€	676 861	6 766 251	4 296 95€	742 628	5 039 578	1 726 675

Note 12 : Concours bancaires et dettes rattachées

Ce poste totalise au 31 Décembre 2024 la somme de 11 570 DT contre 12 315 DT au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banques, découverts	11 570	12 315
Total	11 570	12 315

Note 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 471 152 446 DT au 31 Décembre 2024 contre 462 918 492 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Valeur de remboursement des emprunts	(1) 455 237 408	446 400 558
Emprunts obligataires	259 692 200	228 237 600
Emprunts auprès des banques & E. F	97 676 999	72 009 525
Emprunts extérieurs	97 868 210	146 153 433
Intérêts post comptés courus	(2) 14 861 660	14 766 164
Intérêts courus sur emprunts obligataires	12 482 791	11 999 362
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F	1 157 737	1 025 401
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	1 221 132	1 741 401
Contributions à payer au F.P.C	(3) 1 053 378	1 751 770
Total général	471 152 446	462 918 492

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1- Valeur de remboursement des emprunts

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 455 237 408 DT au 31 Décembre 2024 contre 446 400 558 DT au 31 Décembre 2023.

Par rapport au 31 décembre 2023, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2024, un croisement net de 8 836 850 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2017/1	6 909 200	-	(6 909 200)	-	-	-	-
ATL 2017-2	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-
ATL 2017/3	3 560 000	-	(1 780 000)	-	1 780 000	1 780 000	-
ATL 2018/1	1 700 400	-	(850 200)	-	850 200	850 200	-
ATL 2019-1	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-
ATL 2020/1	16 000 000	-	(8 000 000)	-	8 000 000	8 000 000	-
ATL 2021/1	35 800 000	-	(4 200 000)	-	31 600 000	8 000 000	23 600 000
ATL 2022/1	36 268 000	-	(3 732 000)	-	32 536 000	8 000 000	24 536 000
ATL 2023/1	60 000 000	-	(10 654 000)	-	49 346 000	10 654 000	38 692 000
ATL 2023/2	60 000 000	-	(4 420 000)	-	55 580 000	4 420 000	51 160 000
ATL 2024/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	8 000 000	32 000 000
ATL 2024/2	-	40 000 000	-	-	40 000 000	-	40 000 000
Total des emprunts obligataires	228 237 600	80 000 000	(48 545 400)		259 692 200	49 704 200	209 988 000
BIRD	7 344 111	-	(1 366 667)	1	5 977 445	1 366 667	4 610 778
BEI	4 266 265	-	(3 301 328)	(964 937)	-	-	-
BERD	17 319 958	-	(11 534 681)	(250 444)	5 534 833	3 603 611	1 931 223
SANAD fund	18 837 224	-	(7 266 666)	(500 889)	11 069 669	7 207 222	3 862 447
GREEN FOR GROWTH Fund	14 267 381	-	(6 463 507)	(687 644)	7 116 230	4 651 102	2 465 127
KFW	55 862 661	-	(4 297 128)	-	51 565 533	8 594 256	42 971 277
PROPARCO	28 255 833	-	(10 968 333)	(683 000)	16 604 500	10 845 000	5 759 500
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	146 153 433	-	(45 198 310)	(3 086 913)	97 868 210	36 267 858	61 600 352
STB (CMT)	2 000 000	-	(1 000 000)	(0)	1 000 000	1 000 000	-
CITI BANK (CCT)	50 000 000	119 900 000	(119 900 000)	(0)	50 000 000	50 000 000	-
ATTIJARI BANK (CMT)	4 800 000	5 000 000	(2 900 000)	(0)	6 900 000	3 400 000	3 500 000
QNB	1 744 663	20 067 269	(1 752 508)	0	20 059 424	4 000 000	16 059 424
BTL	642 432	15 241 248	(10 425 392)	0	5 458 288	500 000	4 958 288
BIAT (CMT)	7 619 048	-	(1 904 762)	-	5 714 286	1 904 762	3 809 524
WIFAK	-	3 945 436	(1 454 238)	-	2 491 198	-	2 491 198
ALBARAKA	4 550 633	3 027 162	(2 988 806)	(0)	4 588 989	2 294 343	2 294 646
BT	27 146	-	(25 824)	(0)	1 322	-	1 322
BTE	625 603	-	(291 925)	-	333 678	-	333 678
BH	-	251 312	(1 498)	-	249 814	-	249 814
ATB	-	880 000	-	-	880 000	880 000	-
Total des autres emprunts et concours bancaires	72 009 525	168 312 425	(142 644 951)	(1)	97 676 998	63 979 105	33 697 894
TOTAL GENERAL	446 400 558	248 312 425	(236 388 661)	(3 086 914)	455 237 408	149 951 163	305 286 246

13.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 31 Décembre 2024				Au 31 Décembre 2023				
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	16 434 000	29 270 200	193 062 000	16 926 000	255 692 200	12 482 791	-	268 174 991	231 945 285
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	-	-	-	-	-	-	4 225 700
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	4 000 000	-	-	-	4 000 000	-	-	4 000 000	4 065 977
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	4 244 112	366 667	5 977 445	266 821	-	6 244 266	7 672 950
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	-	-	-	-	-	-	4 292 020
SANAD Fund (SANAD)	3 344 777	3 862 444	3 862 447	-	11 069 669	192 093	358 600	11 620 362	19 751 973
Green for Growth Fund (GGF)	2 185 959	2 465 143	2 465 127	-	7 116 230	73 756	136 783	7 326 769	14 612 649
BERD	1 672 388	1 931 223	1 931 223	-	5 534 833	141 212	140 510	5 816 555	17 868 451
PROPARGO	5 085 499	5 759 500	5 759 500	-	16 604 500	229 107	417 484	17 251 091	29 326 386
KFW	876 923	7 717 332	34 377 022	8 594 255	51 565 533	318 143	-	51 883 676	56 122 175
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Crédits directs									
CITI BANK	28 100 000	21 900 000	-	-	50 000 000	847 218	-	50 847 218	50 820 852
ATTIJARI	850 000	2 550 000	3 500 000	-	6 900 000	80 053	-	6 980 053	4 804 096
STB	250 000	750 000	-	-	1 000 000	9 464	-	1 009 464	2 018 668
BIAT	476 190	1 428 571	3 809 524	-	5 714 286	20 933	-	5 735 219	7 646 959
QNB	1 000 000	3 000 000	16 059 424	-	20 059 424	163 448	-	20 222 872	1 744 663
ALBARAKA	2 294 343	-	2 294 646	-	4 588 989	-	-	4 588 989	4 550 633
BT	-	-	1 322	-	1 322	-	-	1 322	27 146
WIFAK	-	-	2 491 198	-	2 491 198	-	-	2 491 198	-
BTE	-	-	333 678	-	333 678	-	-	333 678	625 603
BTL	500 000	-	4 958 288	-	5 458 288	-	-	5 458 288	642 432
BH	-	-	249 814	-	249 814	-	-	249 814	-
ATB	880 000	-	-	-	880 000	-	-	880 000	-
Soldes au 31/12/2024	68 633 412	81 317 746	279 399 325	25 886 922	455 237 408	14 825 039	1 053 377	471 115 825	462 764 618

Note 14 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3 482 638 DT au 31 Décembre 2024 contre 3 051 976 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus des clients	3 482 638	3 051 976
Total net	3 482 638	3 051 976

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 84 771 015DT au 31 Décembre 2024 contre 75 092 636 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	
Fournisseurs de biens	(1)	83 642 904	74 062 611
Fournisseurs, factures parvenues		6 605 891	4 525 121
Fournisseurs, factures non parvenues		2 215 014	1 446 750
Effets à payer		74 821 999	68 090 740
Autres fournisseurs	(2)	1 128 111	1 030 025
Compagnies d'assurance		1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres		8 394	25 154
Divers fournisseurs		1 118 681	1 003 835
Total général		84 771 015	75 092 636

Note 16 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent 18 573 775 DT au 31 Décembre 2024 contre 14 556 711 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	
Provisions pour risques et charges :	2 251 629	1 600 000	
Provision pour risque et charges	2 150 000	1 600 000	
Provision affaires en contentieux	101 630	-	
Etat impôts et taxes :	10 251 078	7 362 160	
Impôt sur les sociétés à payer	16.1	7 209 327	4 589 337
TVA à payer		2 096 920	1 955 269
Autres impôts et taxes		944 831	817 554
Personnel :	4 128 114	3 239 813	
Bonus et primes de bilan à payer		3 651 853	2 789 537
Congés à payer		476 262	450 276
Créditeurs divers	5 136	423 584	
Actionnaires, dividendes à payer		498	462
Autres créditeurs divers		4 638	423 122
Organismes de sécurité sociale	523 141	498 533	
Autres charges à payer	1 242 320	1 407 010	
Comptes de régularisation passif :	172 357	25 611	
Comptes d'attente à régulariser		172 357	25 611
Total		18 573 775	14 556 711

16.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés dû	15 783 548	11 583 073
Acomptes provisionnels	(8 467 548)	(6 935 115)
Retenues à la source opérées par les tiers	(106 673)	(58 621)
Dette (report) d'impôt exigible	7 209 327	4 589 337

Note 17 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Capital social		32 500 000	32 500 000
Prime d'émission		25 250 000	25 250 000
Réserve légale	(A)	6 578 518	5 089 861
Réserve pour réinvestissements exonérés		36 308 955	30 746 525
Réserve extraordinaires		6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social	(B)	2 407 474	2 107 474
Résultats reportés (*) (**)		12 456 820	9 582 143
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		121 501 767	111 276 003
Résultat consolidé de l'exercice (1)		22 111 702	19 975 764
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	143 613 469	131 251 767
Nombre d'actions (2)		32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,680	0,615

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Réserves consolidés	Résultat se l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2022	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	6 000 000	1 907 474	6 882 102	16 270 426	120 051 567
Reclassements	-	-	-	(607 220)	-	-	607 220	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 202 041	4 000 000	-	200 000	10 868 385	(16 270 426)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(8 775 000)	-	(8 775 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	19 975 764	19 975 764
Soldes au 31/12/2023	32 500 000	25 250 000	5 089 861	30 746 525	6 000 000	2 107 474	9 582 143	19 975 764	131 251 767
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	(437 570)	-	-	437 570	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 488 658	6 000 000	-	300 000	12 187 107	(19 975 764)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(9 750 000)	-	(9 750 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	22 111 703	22 111 703
Soldes au 31/12/2024	32 500 000	25 250 000	6 578 518	36 308 955	6 000 000	2 407 474	12 456 820	22 111 702	143 613 469

Note 18 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés (1)		94 314 028	86 178 672
Marges financières nettes de leasing	(A)	86 885 539	79 640 014
Revenus des opérations LLD	(B)	5 058 459	3 567 609
Préloyers	(B)	44 701	72 296
Intérêts de retard		3 075 161	3 212 840
Variation des produits réservés		(749 832)	(314 087)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		2 770 461	2 397 477
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		1 175 046	825 123
Récupération de frais de dossiers		886 480	845 986
Récupération de frais de rejet		708 936	726 368
Total		97 084 489	88 576 149
Encours financiers des contrats actifs			
Au début de l'exercice		580 200 831	546 961 035
A la fin de l'exercice		637 432 842	580 200 831
Moyenne	(C)	608 816 837	563 580 933
Produits de l'exercice	(D)	91 988 699	83 279 919
Taux moyen		15,1%	14,8%

Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Charges financières des emprunts (1)	(A)	(42 667 957)	(40 372 600)
Intérêts sur emprunts obligataires		(24 577 321)	(20 973 279)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		(7 504 582)	(5 131 697)
Intérêts sur emprunts extérieurs		(5 740 610)	(7 406 136)
Contributions au F.P.C		(3 443 380)	(5 572 622)
Commissions bancaires		(599 366)	(481 039)
Intérêts sur certificats de dépôts		(60 073)	-
Résorptions des frais d'émission des emprunts		(742 625)	(807 827)
Autres charges financières nettes (2)		328 927	307 598
Intérêts sur comptes courants		328 927	307 598
Relation de couverture (3)		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		3 115 050	840 323
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(3 115 050)	(840 323)
Total		(42 339 030)	(40 065 002)
Encours des emprunts			
Au début de l'exercice		446 400 557	392 729 753
A la fin de l'exercice		455 237 409	446 400 557
Moyenne		450 818 983	419 565 155
Taux moyen		9,5%	9,6%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Produits des placements à court terme (1)		2 900 896	3 721 072
Revenus des certificats de dépôt		2 900 896	3 721 072
Produits des placements à long terme (2)		1 475 607	514 341
Dividendes		255 006	255 000
Revenus nets des fonds gérés		432 102	60 311
Gains sur cession d'actions		760 000	174 280
Jetons de présence		28 500	24 750
Total		4 376 503	4 235 413

Note 21 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Produits locatifs des contrats de location simple		9 834	1 107
Intérêts sur prêts au personnel		101 308	81 271
Ristournes sur contrats d'assurance		329 540	256 662
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres		61 910	22 219
Total		502 592	361 259

Le montant de la rubrique subvention d'exploitation (Avance TFP) est relatif à l'avance sur crédit de la formation professionnelle pour l'année 2024.

Note 22 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2024 la somme de -12 744 043 DT, contre -11 588 330 DT au 31 Décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme	(11 556 903)	(10 280 809)
Salaires et compléments de salaires	(7 266 509)	(6 551 705)
Bonus et prime de bilan	(2 901 614)	(2 358 399)
Autres charges de personnel	(551 537)	(595 693)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(796 165)	(736 869)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(41 078)	(38 143)
Avantages postérieurs à l'emploi	(1 187 140)	(1 307 521)
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(640 922)	(593 187)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(287 075)	(261 395)
Primes d'assurance-Complément retraite	-	(143 093)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(259 143)	(309 846)
Total	(12 744 043)	(11 588 330)

Note 23 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires et autres rémunérations	(1 041 452)	(1 079 605)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(324 877)	(410 140)
Autres impôts et taxes	(681 188)	(567 330)
Publicité, publications et relations publiques	(141 888)	(225 432)
Frais postaux et de télécommunication	(222 880)	(225 048)
Services bancaires et assimilés	(286 058)	(188 063)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(611 226)	(1 027 658)
Cotisations APB	(13 506)	(25 434)
Loyers et charges locatives	(172 619)	(126 109)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(174 545)	(179 859)
Autres charges d'exploitation	(736 749)	59 330
Total	(4 406 988)	(3 995 348)

Note 24 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(1 541 907)	(84 949)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(590 239)	(540 309)
Total	(2 132 147)	(625 258)

Note 25 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Coût du risque (1)	(2 356 084)	(4 769 455)
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(1 961 914)	(3 815 260)
Reprises de provisions pour risques	(394 170)	(954 195)
Pertes sur créances radiées	(2 812 204)	(4 741 426)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	2 514 199	4 189 514
Annulation de produits réservés sur créances radiées	298 005	551 911
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(83 000)	-
Dotations	(83 000)	-
Variation des provisions pour risques et charges (3)	(651 631)	336 589
Dotations	(1 045 801)	(600 000)
Reprises sur provisions pour risques	394 170	936 589
Total (1) + (2) + (3)	(3 090 715)	(4 432 866)

Note 26 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations	(77 525)	(443 582)
Reprises	537 243	437 570
Total	459 718	(6 012)

Note 27 : Autres gains ordinaires

Au 31/12/2024, les autres gains ordinaires totalisent 1 015 767 dinars contre 926 796 DT au 31/12/2023. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Profits exceptionnels	1 015 767	926 796
Total	1 015 767	926 796

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'a purement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 28 : Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2024, les autres pertes ordinaires totalisent -159 426 dinars contre -56 915 DT au 31/12/2023. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes exceptionnelles	(159 426)	(56 915)
Total	(159 426)	(56 915)

Note 29 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	29.1	(13 162 796)	(9 432 591)
Total		(13 162 796)	(9 432 591)

Note 30 : Eléments extraordinaires

Taxe conjoncturelle

L'article 22 de la loi de finances pour l'année 2023 a prévu la poursuite du relèvement, d'une manière conjoncturelle, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% . Cette contribution est portée à 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2023,2024 et 2025.

L'article 64 de la loi de finances pour l'année 2024 a prévu une institution d'une taxe conjoncturelle due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2024 et 2025

Augmentation du taux d'imposition : L'article 37 de la loi de finances 2025 a prévu une augmentation de l'impôt sur les sociétés due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 5% (40% au lieu de 35%) sur les bénéfices réalisés à partir de l'année 2024

Note 31 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Encaissements sur créances des contrats de location simple (*) et assistances	39 166	35 011
Jetons de présence perçus	28 500	24 750
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	329 540	256 662
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	61 910	22 220
Autres	2 064 080	4 914 291
Total	2 523 196	5 252 934

(*) Il s'agit de la location du siège de ATL LLD , le montant annuel est 29 md avec une augmentation annuel de 5%.

Le contrat ne comporte pas des loyers conditionnels.

Note 32 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts perçus sur placements à court terme	2 006 800	1 850 931
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	262 889	309 813
Total	2 269 689	2 160 744

Note 33 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(24 093 892)	(16 392 357)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(7 411 876)	(4 687 825)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(6 359 518)	(8 069 678)
Contributions payées au F.P.C	(3 266 155)	(7 026 781)
Intérêts payés sur certificats de leasing	(21 750)	-
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(5 716)	(2 215)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	142 801	200 521
Total	(41 016 107)	(35 978 335)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers **F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

Note 34 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés payé	(4 623 760)	(4 694 464)
Acomptes provisionnels payés	(8 467 548)	(6 935 115)
Retenues à la source opérée par les tiers	(32 411)	(4 136)
Total	(13 123 719)	(11 633 715)

Note 35 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	255 006	255 000
Total	255 006	255 000

Note 36 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	37 468	44 950
Total	37 468	44 950

Note 37 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Participations	(10 250 000)	(4 000 000)
Total	(10 250 000)	(4 000 000)

Note 38 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Remboursements sur fonds à capital risque	3 259 550	-
Total	3 259 550	-

Note 39 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(129 078)	(6 300)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(8 680 786)	(2 450 040)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(38 415)	(61 093)
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	26 894
Total	(8 848 279)	(2 490 539)

Note 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute des immobilisations cédées	203 067	410 251
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(202 894)	(408 697)
Résultat de cession des immobilisations	307 909	510 633
Total	308 083	512 187

Note 41 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Détachement de dividendes	(9 750 000)	(8 775 000)
Dividendes non versés	36	38
Total	(9 749 964)	(8 774 962)

Note 42 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	31/12/2024	31/12/2023
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	80 000 000	120 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	-	17 156 880
Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	12 412 425	1 760 559
Encaissements sur certificats de leasing	25 000 000	-
Flux net sur crédits bancaires à court terme	130 900 000	125 500 000
Total	248 312 425	264 417 439

Note 43 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Remboursements sur emprunts obligataires	(48 545 400)	(48 813 300)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(45 198 309)	(39 627 579)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(11 744 951)	(121 444 338)
Flux net sur crédits bancaires à court terme	(130 900 000)	-
Total	(236 388 661)	(209 885 218)

Note 44 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en banques	11 943 207	7 593 944
Découverts bancaires	(11 570)	(12 315)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Avoirs en caisse	29 662	41 414
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
Total	11 961 700	7 623 443

Note 45 : Transactions avec les parties liées

45.1- Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2024 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2023. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024						
Avantages à court terme		-	809 600	717 166	638 284	414 589		-
Salaires mensuels			315 635	-	229 478	-		
Prime de bilan			431 163	519 743	245 481	365 712		
Gratification fin de service			52 491	197 423	-	-		
Avantages en nature			6 382	-	2 310	-		
Droits aux congés acquis et non co			-	-	25 124	25 124		
Cotisations aux régimes de sécurité			-	-	78 714	-		
Cotisations aux régimes d'assurance complément retraite			-	-	25 760	-		
Régime d'assurance maladie			3 929	-	7 664	-		
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite			-	-	23 753	23 753		
Jetons de présence	150 000	150 000	18 750	18 750			380 625	380 625
Total	150 000	150 000	828 350	735 916	638 284	414 589	380 625	380 625

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
Cotisations dues par la société dans l'année		
Régime national de base		78 714
Régime national complémentaire		25 760
Régime d'assurance complément retraite		-
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		23 753
Total		128 227

45.2- Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 11,13% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2023 : 44,09%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2023 : 34,29%) (**)
FCP SALAMETTE CAP (*)	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 0,12%) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 0,08%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 74,77%) (***)
B.N.A CAPITALS	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 98,71%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligataire

45.2.1. Nature des relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ATLLLD	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2024	-	-	-	-	(338 208)	(338 653)	-	-	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-	-	-
Commissions de garantie	(314 354)	(136 800)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risques	-	-	(58 500)	(8 581)	-	-	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(2 631)	(3 717)	-	-	-	-	-	-	-
Interets perçus sur comptes courants bancaires	69 359	42 367	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	2 674 337	226 559	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(144 994)	(278 401)	-	-	-	(18 679)	(611 269)	-	-
Intérêts intercalaires sur emprunt obligataires	-	(91 697)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur certificat de dépôt	-	-	(60 073)	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	(20 300)	(16 100)	-	-	-	-	-	-	(8 700)
Intérêts sur opérations de leasing	-	-	-	-	-	-	-	65 041	-
Charge de location matériel longue durée	-	-	-	-	-	-	-	(185 227)	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	-	-	(41 673 101)

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

45.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ATLLLD	ENNAKL
Échéances à moins d'un an sur crédits de leasing	-	-	-	-	-	-	-	295 639	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(644 867)	(1 442 667)	-	-	-	-	-	-	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(177 567)	(674 042)	-	-	-	(18 679)	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	-	(111 598)	-	-	-	(18 680)	(355 897)	-	-
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	34 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	238 569	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(112 808)	(4 286)	-	-	-	-	-
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	-	(8 858 784)
Solde net des comptes de trésorerie	3 037 209	1 355 082	-	-	-	-	-	-	-

Note 46 : Engagement hors bilan

46.1. Autres engagements donnés

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et KFW, leur détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	57 376 311	62 672 481
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	9 250 861	12 380 101
Total	66 627 172	75 052 582

46.2. Garanties recues d'établissements bancaires

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmés données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la BCT du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 47 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 18 février 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

31 Décembre 2024

(Unité : en dinars)

	Jusqu'au 31/12/2024			Jusqu'au 31/12/2023		
	Location financement	Location Longue Durée	Total	Location financement	Location Longue Durée	Total
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	89 255 568	-	89 255 568	82 611 063	-	82 611 063
Revenu des opérations de location longue durée	-	5 058 459	5 058 459	-	3 567 609	3 567 609
Autres produits sur opérations de leasing	2 770 462	-	2 770 462	2 397 477	-	2 397 477
Total des produits de leasing	92 026 030	5 058 459	97 084 488	85 008 540	3 567 609	88 576 149
Charges financières nettes	(41 112 719)	(1 226 311)	(42 339 030)	(39 268 868)	(796 134)	(40 065 002)
Coût des opérations de location longue durée	-	(690 383)	(690 383)	-	(1 549 870)	(1 549 870)
Produits des placements	4 376 503	-	4 376 503	4 231 455	3 958	4 235 413
Produits nets	55 289 814	3 141 765	58 431 577	49 971 127	1 225 563	51 196 690
Autres produits d'exploitation	502 592	-	502 592	361 259	-	361 259
Charges de personnel	(12 291 233)	(452 810)	(12 744 043)	(11 217 521)	(370 809)	(11 588 330)
Autres charges d'exploitation	(3 671 831)	(735 157)	(4 406 988)	(3 251 654)	(743 695)	(3 995 348)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(660 508)	(1 471 639)	(2 132 147)	(594 002)	(31 256)	(625 258)
Total charges d'exploitation	(16 120 980)	(2 659 606)	(18 780 586)	(14 701 918)	(1 145 759)	(15 847 677)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	39 168 834	482 159	39 650 991	35 269 209	79 804	35 349 013
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(3 007 715)	(83 000)	(3 090 715)	(4 432 866)	-	(4 432 866)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	459 718	-	459 718	(6 012)	-	(6 012)
Résultat d'exploitation	36 620 837	399 159	37 019 994	30 830 331	79 804	30 910 135
Autres gains ordinaires	811 441	204 326	1 015 767	926 789	7	926 796
Autres pertes ordinaires	(159 426)	-	(159 426)	(56 915)	-	(56 915)
Résultat des activités ordinaires avant impot	37 272 852	603 485	37 876 335	31 700 205	79 811	31 780 016
Impôts sur les bénéfices	(13 003 867)	(158 929)	(13 162 796)	(9 408 387)	(24 205)	(9 432 591)
Résultat des activités ordinaires après impot	24 268 985	444 556	24 713 539	22 291 818	55 606	22 347 425
Eléments extraordinaires	(2 600 773)	-	(2 600 773)	(2 370 651)	-	(2 370 651)
Résultat net de l'exercice	21 668 212	444 556	22 112 766	19 921 167	55 606	19 976 774
Part des minoritaires	-	(1 064)	(1 064)	-	(1 010)	(1 010)
Résultat net du groupe	21 668 212	443 492	22 111 702	19 921 167	54 596	19 975 764

GROUPE ARAB TUNISIAN LEASE
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires du Groupe l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître un total bilan consolidé de 721 610 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 143 613 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé du groupe de l'exercice s'élevant à 22 112 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 Février 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tunisian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

▪ Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle s'élèvent à 616 749 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 54 191 KDT, y compris une provision collective de 12 703 KDT, et les produits réservés ont atteint 4 824 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

▪ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
 - L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
 - L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
 - L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
 - La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
 - La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
 - La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe

aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformes aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, nous communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 17 Mars 2025

Les commissaires aux comptes

**P / G.A.C –MGI Worldwide
Mr Chiheb GHANMI**

**P / Cabinet AUDASCO
Mr Malek SETHOM**